

LA CHARTE

de l'ENSEMBLERIE

CRÉER DU LIEN ET DU VIVRE ensemble

Cette Charte est co construite par le Conseil Collégial et autres membres volontaires de l'Ensemblerie. Elle définit l'esprit, les valeurs et les principes de fonctionnement de l'Ensemblerie. Elle précise les points non développés et/ou non prévus dans les statuts de l'association.

Cette charte est approuvée en Assemblée Générale, ainsi que toute modification, et sera mise à la disposition des membres de l'Ensemblerie.

L'Ensemblerie est avant tout citoyenne !

Le laboratoire d'idées

L'Ensemblerie est une initiative citoyenne qui vise à améliorer le vivre ensemble dans le respect de l'environnement. Elle cherche à impulser une dynamique sociale et solidaire, à redonner du sens et à créer le lien indispensable pour une vie plus humaine au quotidien.

L'Ensemblerie repose sur trois principes :

- solidarité
- inscription dans notre vie locale
- contribution à la transition écologique et sociétale.

Le laboratoire d'idées a pour objectifs **d'être force de proposition** pour notre territoire et de **soutenir l'émergence de projets citoyens**.

A ce titre, l'Ensemblerie offre un espace d'expression, un cadre juridique, des outils participatifs et une méthode collaborative.

Un porteur de projet est un membre de l'Ensemblerie qui, au-delà de porter une idée, en accord avec les valeurs de l'Ensemblerie, s'engage aussi à faire sa part dans la réalisation de celle-ci. Il participe ainsi à sa mise en œuvre (faisabilité, communication, animation et suivi de projet). Il n'est jamais seul et bénéficie du soutien humain au sein du conseil collégial et de façon plus large au sein de tous les membres volontaires de l'association.

L'Ensemblerie est un espace de solidarité !

L'entraide locale

L'Ensemblerie a pour objectif de révéler, reconnaître, valoriser et transmettre les savoirs, les savoir-faire et l'expérience par l'échange ou le don, la coopération, la solidarité, la réciprocité et le savoir-être.

Cette association de partage permet d'échanger et mutualiser les moyens de ses adhérents dans le respect, l'intérêt mutuel et collectif. Chaque contribution, qu'elle soit physique, temporelle, financière, matérielle, logistique, culturelle ou sociale, est créatrice de richesse et peut être échangée. C'est pourquoi au sein de l'Ensemblerie, peuvent être échangés, partagés, prêtés, des services, des compétences ou des objets.

Dans un souci d'éviter la concurrence déloyale ou le travail caché, les échanges réalisés au sein de l'Ensemblerie doivent être effectués de manière **gratuite, ponctuelle, occasionnelle et non récurrente.**

Chaque adhérent demeure responsable de ces actes et échanges, et s'entoure donc de toutes les garanties pour que son activité soit conforme aux réglementations en vigueur. **Il s'engage notamment à être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle à jour.** L'Ensemblerie ne fournit aucune garantie quant à la qualité, les conditions ou la valeur des échanges, ou pour le prêt de matériel. Elle ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de détérioration, accident, vol... commis dans le cadre de l'échange. Les dommages causés lors d'un échange entre adhérents doivent être garantis par **l'assurance individuelle** de chacun des protagonistes de l'échange. Les participants à un atelier proposé par l'Ensemblerie s'engagent à être titulaire d'une assurance responsabilité civile valide, en conformité pour cette activité si besoin. Pour les biens prêtés ou donnés, les gardiennages, les covoiturages, les différents services rendus, la valeur de l'échange est évaluée de gré à gré, de manière équitable et sans référence au système mercantile.

Tout membre peut refuser une proposition d'échange. Les membres du Conseil Collégial peuvent également refuser d'enregistrer une offre ou une demande d'échange considérée comme non conforme à la présente charte ou aux lois en vigueur.

L'Ensemblerie s'est doté au cours de l'année 2020 d'un site internet permettant entre autre de faciliter l'entraide locale et ainsi de pouvoir éditer et répondre à des annonces **dans un espace protégé.**

Pour toute personne n'ayant pas accès à internet, les annonces pourront être s'adressées à la ou aux personnes relais désigné.e.s parmi le Conseil Collégial ou les adhérents qui s'occuperont alors de les transmettre à l'ensemble des membres.

Tous les membres sont informés et acceptent **les Conditions Générales d'Utilisation** du site internet ainsi que **la politique de confidentialité de leurs données personnelles** disponibles sur la page du site : <https://www.enssemblerie.fr/mentions-legales/>

Lors de son adhésion, chaque membre recevra ses identifiants pour accéder à l'espace membre du site enssemblerie.fr. Dans cet espace il pourra bénéficier d'un système de petites annonces pour participer à l'entraide locale. L'espace membre du site enssemblerie.fr est donc un outil permettant la mise en relation entre les adhérents. **Cette relation est d'abord une entraide volontaire entre particuliers, une manifestation de solidarité dans la convivialité.**

Les échanges et coordonnées observés dans cet espace membre, doivent rester internes aux membres adhérents à l'Ensemblerie et ne pas être communiqués à l'extérieur. Les adhérents s'engagent à respecter la confidentialité des coordonnées des membres de l'Ensemblerie mais aussi la nature des biens ou services échangés.

Les échanges peuvent s'organiser par le biais du site internet, lors des mardis de l'Ensemblerie, et ou par simple demande à l'adresse mail : enssemblerie34@gmail.com.

L'Ensemblerie est un lieu de partage!

Les mardis de l'Ensemblerie

Outre l'entraide locale, l'Ensemblerie c'est aussi des ateliers coopératifs et culturels, créateurs de lien social. Ces rencontres mensuelles ont lieu **tous les derniers mardis du mois de 20h00 à 22h00, à la salle des rencontres de Saint-Brès.** Les dates et lieu peuvent être modifiés en fonction du besoin et des contraintes.

Le thème de ces ateliers et la programmation seront co-construits avec l'ensemble des adhérents volontaires puis communiqués à tous.

Ouverte à tous, conviviale, inclusive, l'Ensemblerie est un lieu pour être ensemble en toute simplicité. Un espace dans lequel on apprend à faire confiance à l'autre et à l'aborder avec bienveillance. L'Ensemblerie privilégie le dialogue, l'écoute, le respect des opinions diverses, dans une attitude de tolérance.

Elle s'inscrit dans une dynamique de prise de conscience de son impact sur l'environnement. Elle encourage les comportements permettant d'éviter le gaspillage et la surconsommation.

Les mardis de l'Ensemblerie sont des instants de partage, permettant de se rencontrer physiquement et simplement. Ces moments sont aussi là pour échanger et mutualiser les moyens et les compétences.

L'Ensemblerie fonctionne en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques, des mouvements syndicaux, des mouvements religieux ou sectaires. Elle s'interdit tout prosélytisme en leur faveur et exclut tout propos et comportement discriminatoire.

Chaque projet ou atelier collectif porté par l'Ensemble doit participer à

- impulser la solidarité ;
- protéger l'environnement ;
- mutualiser les ressources ;
- favoriser la cohésion communale ;
- créer du lien intergénérationnel ;
- lutter contre l'exclusion sociale, scolaire et numérique.

L'Ensemble est une association

Collégiale

L'objectif de ce mode de gouvernance est d'induire une organisation plus horizontale au sein de l'association avec un partage plus large des tâches et des responsabilités. Cette gouvernance partagée permet d'encourager l'implication et l'expression de toutes et tous et, ainsi favoriser l'innovation et la créativité.

Les membres de l'association doivent apprendre à se faire confiance, à accepter les divergences d'opinions et à respecter les initiatives des un.e.s et des autres. Ils veillent à faire leur part dans l'Ensemble de façon respectueuse et bienveillante.

L'Ensemble ne peut se retrouver sans dirigeant.e ou représentant.e à l'égard des tiers, c'est pourquoi elle est administrée par un Conseil Collégial tel que décrit dans les statuts. Ce Conseil Collégial est composé à minima de 5 membres actifs et au maximum 25. Les membres du Conseil Collégial sont élu.e.s par l'Assemblée Générale pour trois ans renouvelables par tiers tous les ans.

Ce dernier peut désigner en son sein un bureau à présidence collégiale. Cela signifie que les rôles et attributions sont assumés à égalité par les membres du bureau. Le bureau collégial représente alors l'association vis-à-vis des tiers.

Le Conseil Collégial est au quotidien une instance ouverte de coordination de l'Ensemble: il assure la conduite collective des projets en cours, il fixe les orientations et met en œuvre les actions prévues par l'Assemblée Générale. Le Conseil Collégial se réunit autant de fois que nécessaire. Le Conseil Collégial prend ses décisions par consensus ou, à défaut, à la majorité simple des membres présents ou représentés. Le Secrétaire de séance désigné établit un compte-rendu, et en informe l'ensemble de l'Association dans les meilleurs délais par tous les moyens de communication interne en usage en son sein.

Points juridiques et administratifs

Concernant le droit à l'image : lors des activités, les membres peuvent être pris en photo ou filmés pour souvenirs, besoins ou promotion de l'association, adhérer à l'Ensemble vaut accord de diffusion. Il est bien sûr possible de le refuser en rédigeant et en signant la partie consacrée sur le bulletin d'adhésion.

Les convocations aux Assemblées Générales pourront se faire par mail et/ou SMS.

Les procurations aux Assemblées Générales pourront être renvoyées par mail.

Enfin, les membres s'engagent à ne pas utiliser l'Ensemble pour du démarchage commercial, des activités payantes, pour du prosélytisme religieux ou politique.